



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/MED CC.14/2/Rev.1



**PNUE**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 juin 2018

Français

Original : anglais

14<sup>ème</sup> réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone  
et de ses Protocoles

Athènes (Grèce), 27 au 29 juin 2018

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2018

## Introduction

1. Conformément aux procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (le « Comité de respect »), la quatorzième réunion du Comité de respect se tiendra à Athènes du 27 au 29 juin 2018.
2. La documentation sera fournie en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, la documentation d'avant-session ne sera pas distribuée sur papier. Les participants sont invités à télécharger la documentation sur leurs ordinateurs avant la session.
3. L'ordre du jour provisoire annoté ci-après a été établi par le secrétariat, d'entente avec la Présidente du Comité de respect, Mme Milena Bataković, pour aider les participants dans leurs délibérations.

## Ordre du jour provisoire annoté

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Présidente du Comité de respect, Mme Milena Bataković, sera invitée à ouvrir la quatorzième réunion du Comité le mercredi 27 juin 2018 à 9 h 30.

### Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED CC.14/1 Ordre du jour provisoire UNEP/MED CC.14/2/Rev.1 Ordre du jour provisoire annoté UNEP/MED CC.14/3/Rev.1 Projet de calendrier des travaux
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED CC.14/Inf.1/Rev.1 Liste provisoire des documents UNEP/MED CC.14/Inf.3 Rapport de la treizième réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Athènes, 26-27 septembre 2017)

5. Conformément au Règlement intérieur du Comité de respect, l'ordre du jour provisoire de la réunion a été établi d'entente avec la Présidente du Comité et comprend des éléments afférents au rôle du Comité, lequel figure à la section IV des procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations, ainsi que d'autres questions connexes.
6. Le Comité de respect sera appelé à **examiner** et à **adopter** l'ordre du jour provisoire (UNEP/MED CC.14/1) et l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/MED CC.14/2/Rev.1) de la réunion et à **approuver** le projet de calendrier des travaux (UNEP/MED CC.14/3/Rev.1).
7. Le Comité de respect sera appelé à **prendre note** des informations générales contenues dans le rapport sur les travaux de la treizième réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Athènes, 26-27 septembre 2017) (UNEP/MED CC.14/Inf.3), tel qu'adopté pendant l'intersession par la treizième réunion du Comité de respect.

### Point 3 de l'ordre du jour : Signature de la Déclaration solennelle des nouveaux membres et des membres suppléants

8. Le Comité de respect sera appelé à **demande** aux membres et aux suppléants qui ont été élus ou reconduits dans leurs fonctions comme suite à la décision IG.23/2, adoptée à la vingtième réunion des Parties contractantes, et qui sont présents à la réunion de prêter serment par écrit tel que le prévoit l'article 13 du Règlement du Comité de respect.

**Point 4 de l'ordre du jour : Coopération avec d'autres procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations d'accords multilatéraux sur l'environnement**

9. Pour renforcer la coopération avec les procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations créés dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, des représentants des comités de contrôle du respect des dispositions de la Convention de Londres, de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et de la Convention de Bâle ont été invités à présenter les travaux de leurs comités, notamment en ce qui concerne l'établissement des rapports nationaux.

10. Le Comité de respect sera appelé à **prendre note** des informations communiquées et à **formuler des observations**, s'il y a lieu.

**Point 5 de l'ordre du jour : Présentation de rapports et examen des rapports reçus en application de l'article 26 de la Convention de Barcelone**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED CC.14/4. Présentation de rapports au titre de l'article 26 de la Convention de Barcelone
	UNEP/MED CC.14/5. Mise à jour de la synthèse analytique des informations communiquées dans les rapports nationaux de mise en œuvre soumis par les Parties contractantes pour la période biennale 2014-2015
	UNEP/MED CC.14/6. Principales conclusions de la synthèse analytique actualisée et bilan mis à jour de l'application de la Convention de Barcelone et du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED CC.14/Inf.4. Assessment of the Information Contained in the Updated Synthesis Analysis and Updated General Status of Progress as regards the Barcelona Convention and the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Biological Diversity in the Mediterranean
	UNEP/MED CC.14/Inf.5. Updated General Status of Progress in the Implementation of the Barcelona Convention and its Protocols

11. Le secrétariat fera le point sur la présentation des rapports au titre de l'article 26 de la Convention de Barcelone (UNEP/MED CC.14/4). Le Comité de respect sera appelé à **examiner** les progrès réalisés et à **donner des orientations** concernant les moyens d'aider les Parties contractantes à s'acquitter des obligations de communication énoncées à l'article 26 de la Convention de Barcelone.

12. Tel que l'a recommandé le Comité de respect à sa treizième réunion, le secrétariat, en collaboration avec les composantes concernées du PAM, a établi une mise à jour de la synthèse analytique (UNEP/MED CC.14/5) et du bilan général de l'application (UNEP/MED CC.14/Inf.5). Il convient également de prendre note de l'évaluation des informations contenues dans les deux documents en ce qui concerne la Convention de Barcelone et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (UNEP/MED CC.14/Inf.4), effectuée par un membre et un membre suppléant du Comité de respect. Les principales conclusions de l'évaluation figurent dans le document UNEP/MED CC.14/6.

13. Le secrétariat présentera la mise à jour de la synthèse analytique, organisant ainsi le cadre de présentation des principales conclusions par Mme Selma Osmanagić-Klico et Mme Milena Bataković.

14. Le Comité de respect sera appelé à **examiner** la synthèse analytique actualisée en même temps que les principales conclusions et à **donner des orientations** concernant la façon de progresser dans ce domaine.

**Point 6 de l'ordre du jour : Résultats de la mise à l'essai du projet de lignes directrices pour l'évaluation préliminaire des rapports présentés en application de l'article 26 de la Convention de Barcelone**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED CC.14/7. Résultats de la mise à l'essai du projet de lignes directrices pour l'évaluation préliminaire des rapports aux fins de la détermination des cas réels ou potentiels de non-respect
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED CC.14/Inf.6. Compilation of Tests Received of the Draft Guidelines for the Preliminary Assessment of Reports to Identify Actual or Potential Cases of Non-Compliance  UNEP/MED CC.14/Inf.6. Add.1. Test du Projet de Lignes Directrices d'Évaluation des Rapports Soumis sous l'Article 26 de la Convention de Barcelone  UNEP/MED CC.14/Inf.7. Draft Guidelines for the Preliminary Assessment of Reports to Identify Actual or Potential Cases of Non-Compliance

15. En prévision de la treizième réunion du Comité de respect, trois membres du Comité et deux membres suppléants ont mis à l'essai le projet de lignes directrices pour l'évaluation préliminaire des rapports aux fins de la détermination des cas réels ou potentiels de non-respect en l'appliquant à trois rapports nationaux de mise en œuvre correspondant à la période 2014-2015.

16. Les résultats des essais, qui ont été présentés à cette réunion, sont reproduits dans le document UNEP/MED CC.14/7, ainsi que les conclusions des essais effectués pendant l'intersession, lesquelles sont compilées dans les documents d'information UNEP/MED CC.14/Inf.6 et UNEP/MED CC.14/Inf.6.Add.1. En outre, le projet de lignes directrices pour l'évaluation préliminaire des rapports aux fins de la détermination des cas réels ou potentiels de non-respect figure dans le document UNEP/MED CC.14/Inf.7 à toutes fins utiles.

17. Le secrétariat présentera les résultats de la mise à l'essai du projet de lignes directrices. Le Comité de respect sera appelé à **examiner** et à **donner des conseils** concernant toute mesure supplémentaire devant être prise.

**Point 7 de l'ordre du jour : Examen de la communication adressée par Ecologistas en Acción de la Región Murciana (Espagne)**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED CC.14/8. Communication de Ecologistas en Acción de la Región Murciana (Espagne)  UNEP/MED CC.14/Inf.8. Documentation submitted by Ecologistas en Acción de la Región Murciana (Spain) in support to its communication
-----------------------------	--

18. Comme suite à la conclusion de la treizième réunion du Comité de respect, la communication adressée par Ecologistas en Acción de la Región Murciana (Espagne) concernant la mise en oeuvre par l'Espagne du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée est présentée dans le document UNEP/MED CC.14/8. Par ailleurs, la documentation présentée par Ecologistas en Acción de la Región Murciana (Espagne) à l'appui de sa communication figure dans le document UNEP/MED CC. 14/Inf.8. Un résumé de la communication et de la documentation de référence sera présenté par la Rapporteuse pour cette question et membre suppléante du Comité, Mme Orr Karassin.

19. Le Comité de respect sera appelé à **examiner** la communication de Ecologistas en Acción de la Región Murciana (Espagne), à **examiner** le résumé de la Rapporteuse et à **donner des conseils** sur les prochaines étapes.

**Point 8 de l'ordre du jour : Analyse juridique des plans régionaux adoptés dans le cadre du Protocole tellurique**

**Document de travail** UNEP/MED CC.14/9. Analyse de la nature juridique des principales obligations énoncées dans les plans régionaux adoptés par la réunion des Parties contractantes au titre du Protocole tellurique

20. Comme convenu à la treizième réunion du Comité de respect, deux membres du Comité ont procédé, pendant l'intersession et en coordination avec le secrétariat, à l'analyse de la nature juridique des principales obligations énoncées dans les plans régionaux adoptés par la réunion des Parties contractantes dans le cadre du Protocole tellurique.

21. M. Bernard Brillet et M. José Juste Ruiz présenteront l'analyse, qui figure dans le document UNEP/MED CC.14/9. Le Comité de respect sera appelé à **examiner** l'analyse, à l'**accepter** et à **conseiller** des mesures de suivi.

**Point 9 de l'ordre du jour : Activités de sensibilisation et de communication visant à promouvoir le rôle du Comité de respect des obligations**

**Document de travail** UNEP/MED CC.14/10. Moyens d'améliorer le texte relatif au Comité de respect des obligations publié sur la page du site Web du PNUE consacrée au PAM

22. Donnant suite aux conclusions de la treizième réunion du Comité de respect, un membre et deux suppléants du Comité ont œuvré, pendant l'intersession et en coordination avec le secrétariat, à l'amélioration du texte relatif au Comité de respect publié sur la page du site Web du PNUE consacrée au PAM.

23. Les résultats de ces travaux sont consignés dans le document UNEP/MED CC.14/10, lequel sera présenté par Mme Aysin Turpanci, qui fournira également les éléments d'une analyse SWOT (points forts, points faibles, possibilités et risques) sur les moyens de mieux faire connaître le rôle et les travaux du Comité de respect.

24. Le Comité de respect sera appelé à **examiner** les moyens proposés en ce qui concerne la rubrique portant sur le Comité publiée sur la page du site Web du PNUE consacrée au PAM et à **donner des conseils** sur les étapes suivantes.

**Point 10 de l'ordre du jour : Proposition tendant à modifier les procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles**

**Document de travail** UNEP/MED CC.14/11. Proposition tendant à modifier les procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

25. Comme convenu à la treizième réunion du Comité de respect, une proposition visant à modifier les procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations élaborée par un membre du Comité de respect, M. Nicos Georgiades, est présentée dans le document UNEP/MED CC.14/11.

26. Le secrétariat présentera la proposition et le Comité de respect devrait l'**examiner** et **donner des orientations**, selon qu'il conviendra.

**Point 11 de l'ordre du jour : Questions diverses**

27. Les membres et membres suppléants du Comité de respect seront invités à **proposer** d'autres questions intéressant le Comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 12 de l'ordre du jour : Date, lieu et durée de la quinzième réunion du Comité de respect des obligations**

28. Conformément aux procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations et à son Règlement intérieur, le Comité de respect sera appelé à **décider**, en consultation avec le secrétariat, de la date, du lieu et de la durée de sa quinzième réunion.

**Point 13 de l'ordre du jour : Projet de conclusions et de recommandations**

29. Au titre de ce point, le Comité de respect **examinera** et **approuvera** plusieurs projets de conclusions et de recommandations.

30. Le rapport sur les travaux de la réunion sera élaboré ultérieurement pour approbation par voie électronique, puis distribué aux coordonnateurs du PAM.

**Point 14 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

31. La réunion devrait être close par la Présidente du Comité de respect, Mme Milena Bataković, le vendredi 29 juin 2018 à midi.